

FICHE ACTION GRENOBLE

Ouvrage 25 ans du RFVS

Nom de la Ville/EPCI	Ville de GRENOBLE
Titre de l'action	Soutien à l'association de gestion des centres de santé (AGECSA) de Grenoble.
Années de mise en œuvre	Les centres de santé existent et sont soutenus depuis leur création par la Ville de Grenoble, la Mutualité et le Conseil Général de l'Isère il y a 40 ans.
Echelle de territoire concernée par l'action	Les 5 centres de santé répartis sur les 4 quartiers actuellement en ZUS sont gérés par une seule association de gestion au niveau global créé en 1990, autonome dans ses décisions à travers son Conseil d'Administration, avec qui la Ville conventionne.
Qui est le porteur/pilote principal ?	Double portage public actuel : Ville de Grenoble / Conseil Général de l'Isère. Pilote pour la Ville de Grenoble : Direction Santé Publique et Environnementale (D.S.P.E).
Contexte, objectif et bref descriptif de l'action	La Ville de Grenoble apporte son soutien à l'AGECSA (art. 1 de la convention actuellement en cours) avec pour objectif de : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès aux soins par l'accompagnement de la patientèle dans l'effectivité de ses droits ; - Le bon usage du soin et le développement d'actions sanitaires en articulation aux soins de la population grenobloise en lien avec le plan municipal de santé ; - Le développement d'un service de garde de proximité et l'intégration dans le dispositif de prise en charge des urgences dûment reconnues par l'assurance maladie ; - la promotion de l'éducation thérapeutique et la prévention dans le soin en liaison avec les institutions partenaires œuvrant dans ce sens ; - Le recueil et le traitement des données permettant d'étudier les besoins de santé des populations concernées par l'implantation des centres de santé ; - La participation au diagnostic local de santé, dans le cadre du contrat local de santé.
Budget	Budget de fonctionnement annuel de l'AGECSA : 5,2 M€ dont 1,5 M€ de subventions d'exploitation. Contribution de votre collectivité : 712 000 € en subvention de fonctionnement + 9 000 € en projets CUCS + 114 000 € de valorisation des locaux mis à disposition. Autres principaux partenaires financiers : le Conseil Général de l'Isère (559 900 €) et l'ARS (166 000 €).
Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé	L'action présentée sur cette fiche s'inscrit dans un contexte où la Ville de Grenoble agit sur les soins de premiers recours à travers de multiples actions développées soit directement, soit de manière partenariale: <ul style="list-style-type: none"> - diagnostic, dépistage, prévention, éducation à la santé, orientation dans le système de soins à travers le service municipal de santé scolaire auprès de l'ensemble des enfants scolarisés dans les écoles publiques et privées de Grenoble et leurs familles ; - prévention, sensibilisation, action sur les déterminants à travers le service Hygiène Salubrité Environnement dans le domaine de la santé environnementale auprès du public grenoblois ; - prévention, information, mobilisation des acteurs et habitants dans les quartiers en difficultés sociales et dans le domaine de la santé mentale par le service Promotion de la Santé.

R E S E A U F R A N C A I S D E S V I L L E S - S A N T E D E L ' O M S

	<p>- soutien et attributions de subventions aux associations locales agissant dans le domaine de la santé.</p> <p>Le soutien de la Ville accordé à l'association AGECSA en référence aux objectifs précités (cf. point précédent) permet aux centres de santé gérés par l'AGECSA d'apporter une offre de soins dans les quartiers déficitaires en termes d'implantation de praticiens.</p> <p>-L'association a développé un accueil renforcé dans les centres de santé, orienté vers une meilleure connaissance par les personnes accueillies des dispositifs d'aide sociale et médico-sociale et des conditions d'accès aux droits.</p> <p>Ce sont les secrétaires médicales qui réalisent ce travail et elles activent les réseaux extérieurs si nécessaire pour l'ouverture des droits sociaux en matière de santé.</p> <p>-Les médecins de l'AGECSA pratiquent les principes d'une médecine prenant en compte la globalité de la personne tant du point de vue médical que social.</p> <p>24 % des patients des centres de santé sont bénéficiaires de la CMU, 2 % de l'AME.</p> <p>La durée moyenne de consultation est de 23 minutes.</p> <p>30 % des consultations ont une durée égale ou supérieure à 30 minutes.</p> <p>-De plus pour l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité, ont été mises en place des conventions avec des partenaires ciblés (foyer de jeunes travailleurs, foyer mère-enfant, PASS) pour faciliter la prise de RV pour les publics suivis par ces structures et l'identification d'interlocuteurs ciblés au sein des centres de santé.</p> <p>-Enfin, une action spécifique permettant l'accès aux soins et prévention de la souffrance psychique pour les publics précaires (103 patients suivis par la psychologue en 2014).</p> <p>Au-delà de l'accès aux soins, l'AGECSA développe des programmes de prévention dans les quartiers bénéficiant du CUCS :</p> <p>- prévention et prise en charge de l'obésité dans le quartier Mistral, selon une approche pluridisciplinaire (diététicienne – psychologue – professeur de sport adapté) et proposant une approche à la fois individuelle et collective. En 2014, 107 patients ont bénéficié d'un suivi diététique, dont 18 enfants. 17 personnes ont bénéficié de séances d'APA ;</p> <p>- prévention des conduites addictives et à risques en ZUS (enquête réalisée par les infirmières auprès de 57 patients, 30 jeunes suivis par un médecin, travail d'information réalisé dans les salles d'attente en 2014).</p>
<p>Rôle de votre collectivité</p>	<p>-Élaboration d'un Plan Municipal de Santé permettant l'articulation de ce partenaire avec les autres actions de santé publique développées par la ville.</p> <p>-Financement au moyen d'une convention d'objectif et de moyens.</p> <p>-Mise à disposition de locaux pour 3 centres de santé sur 5.</p>
<p>Coordonnées de la personne pour plus d'informations</p>	<p>Nom : Patrick SÉRIS Mail : patrick.seris@ville-grenoble.fr Fonction : Directeur Adjoint de la DSPE de la Ville de Grenoble</p>